



Décision relative à la demande d'ajout de nouveaux noms commerciaux d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu les demandes d'ajout de nouveaux noms commerciaux au produit phytopharmaceutique **MICROTHIOL SPECIAL LIQUIDE***

de la société **UPL EUROPE LTD**
enregistrées sous les n°**2020-1529 et 2020-1537**

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont les noms **CATZO SC** et **PLANTISOUFRE**.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	MICROTHIOL SPECIAL LIQUIDE SULTOX FLUIDE LD MICROSOFRAL SC PENNTHIOL LIQUIDE CITROTHIOL LIQUIDE SULFORIX RAINFREE PENNTHIOL RAINFREE THIOPRON RAINFREE CITROTHIOL RAINFREE CATZO SC PANTISOUFRE
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	UPL EUROPE LTD Chadwick house Birchwood park Warrington WA3 6AE CHESHIRE Royaume-Uni
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	825 g/L - soufre
Numéro d'intrant	7700216
Numéro d'AMM	7700216
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le,

28 MAI 2020

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

[Signature]
Marie-Christine de GUENIN